

Le projet « Conseil juridique dans la procédure d’octroi de la protection internationale »

Le Centre juridique croate fournit des informations juridiques et la consultation concernant :

- La procédure d’autorisation de la protection internationale et le statut de la demande soumise
 - La détermination d’état responsable
- Les motifs du rejet de la demande et les possibilités du recours effectif
 - Le droit au travail et l’aide juridique gratuite

Qui a le droit à la consultation ?

Les demandeurs d’asile qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour maintenir leur niveau de vie.

Dates de consultation au Centre d’accueil pour les demandeurs d’asile à Kutina

(chambre n. 2/3)

- Le mardi : 9.30 – 12.30

Annonce d’arrivée

Vous devez annoncer votre arrivée par téléphone portable, WhatsApp ou Viber, au numéro de téléphone :

+385 91 235 55 23 ou par courriel : hpc@hpc.hr, pour pouvoir organiser l’interprète.

Pour recevoir l’aide juridique vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi, 9h – 17h, par téléphone portable, WhatsApp ou Viber, au numéro de téléphone : +385 91 235 55 23 ou par courriel : hpc@hpc.hr

ou arrivant après l’annonce à l’adresse Bednjanska 8a, Zagreb (au premier étage, tournez à droite et marchez jusqu’au bout du couloir).



Sufinancira
Europska unija